

CAPA

MÉTIERS DE L'AGRICULTURE
SPÉCIALITÉ : HORTICULTURE

Compétences clés

Mathématiques	Informatique	Economie
---------------	--------------	----------

Projet professionnel

Filières Horticoles	Techniques recherche d'emploi	Communication Pro
---------------------	-------------------------------	-------------------

Mise en place culture

Agronomie	Biologie végétale	Reconnaissance des végétaux
-----------	-------------------	-----------------------------

Suivi des cultures

Protection des cultures	Techniques de récoltes	Conditionnement
-------------------------	------------------------	-----------------

Entretien et réparation matériels

Notion électricité et soudure	Réparation et entretien	Conduite tracteur
-------------------------------	-------------------------	-------------------

Commercialisation des végétaux

Vente en circuits courts

Récolte et cueillette plantes aromatiques

Récolte	Cueillette	Conditionnement
---------	------------	-----------------

75 %

insertion professionnelle

75 % des apprenants satisfaits

Renseignements



Responsable CFPPA : Katy AUDIDIER
katy.audidier@educagri.fr

Secrétariat Formation Continue : Stéphanie LE TENIER
05 49 93 70 53—cfppa.thure@educagri.fr

Référente handicap : Sonia FALLOURD
Sonia.fallourd@educagri.fr

Domaine des Chevaliers
86540 Thuré



CAPa

Métiers de l'Agriculture
Spécialité Horticulture

Formation Adulte

CFPPA
Pôle de Formation
Nat'Thuré Végétal



CAPA MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

SPECIALITE : HORTICULTURE

Objectifs

Acquérir les connaissances techniques afin d'intervenir dans le secteur de l'horticulture et des productions légumières pour exercer un emploi d'ouvrier qualifié dans les entreprises spécialisées en production légumières, maraîchères, florales avec une approche agroécologique.

Une formation complète afin d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour exercer le métier d'ouvrier agricole dans le secteur de l'horticulture et de la production légumières.

- Abris et équipements de maintenance,
- Identification végétaux,
- Agronomie, climat, sols, fertilisation, substrat et amendement,
- Biologie des plantes,
- Commercialisation des végétaux ...

91 %
réussite aux
examens

Conditions d'admission

- Être âgé d'au moins 18 ans,
- Être demandeur d'emploi ou salarié en CDI, CDD, congé individuel de formation ou salarié en reclassement CSP,
- Satisfaire aux prérequis :
 - ⇒ Savoir lire, écrire et comprendre le français,
 - ⇒ Utiliser les quatre opérations mathématiques,
 - ⇒ Avoir un projet professionnel dans le domaine du paysage.
 - ⇒ Avoir une bonne condition physique, apprécier le travail en extérieur, être patient, rigoureux et ordonné.

Durée de la formation

Formation individualisée en entrées et sorties cadencées, sur la base d'un parcours moyen de 24 semaines en centre (840 heures) et 12 semaines en entreprise (385 heures) en parcours complet.

Diplôme visé, niveau et modalités d'évaluation

Le CAPA Métiers de l'Agriculture est un diplôme de niveau 3. Les connaissances sont évaluées en contrôle continu. Chaque capacité est obtenue de manière indépendante. Le diplôme est délivré lorsque toutes les capacités sont validées. Les évaluations se réalisent en situation professionnelle.

Financements

Selon la situation du candidat (demandeur d'emploi, salarié, intérimaire, chef d'entreprise...):

- Pour une prise en charge par le Conseil régional la validation du projet professionnel par le conseiller-prescripteur est obligatoire (Pôle emploi, Mission locale, cap Emploi).
- Le coût de la formation est de 15 €/heure, auxquels s'ajoutent les frais d'équipement individuel de protection (pantalon de travail, chaussures de sécurité et gants de travail : 100,00 €), ainsi que le suivi en entreprise (2 €/h). Les frais annexes (hébergement et restauration) feront l'objet d'un accord préalable et d'une facturation distincte.
- Le coût de la formation peut être pris en charge en partie ou en totalité par les organismes concernés selon la réglementation en vigueur.

Rémunération

La rémunération de la formation professionnelle est possible (Conseil régional HSP, CPF, Pôle Emploi, le CPF de transition, Cap emploi, VIVEA...) selon la réglementation en vigueur.

Insertion professionnelle

Les périodes de stage facilitent l'insertion professionnelle :

- Dans le secteur marchand : entreprises de plants, jardineries, fleuristes, maraîchers.
- Dans le secteur public : pépinières et serres horticoles des collectivités locales.

Au sein de l'établissement

- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap,
- Restauration au self, possibilités d'hébergement,
- Salles informatiques,
- Plateau technique horticulture,
- Modalités pédagogiques : cours théoriques, Travaux Pratiques, auto-formation, positionnement et individualisation, Techniques de Recherche d'Emploi.

HORTICULTEUR

Il réalise les opérations techniques liées à la culture de plantes ornementales, de légumes, de jeunes plants ou d'arbres fruitiers, en vue de leur commercialisation. L'ouvrier agricole travaille dans une exploitation agricole spécialisée en horticulture, maraîchage, arboriculture.

Le secteur horticole est l'un des secteurs de l'agriculture qui emploie le plus de main d'œuvre. Au total ce sont 25 360 emplois (chefs d'entreprises et salariés compris), dont 16 043 permanents (8% du nombre total des salariés permanents de l'agriculture) qui sont occupés dans ce secteur.

